



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

Activités offertes à la population : Les 5 à 7

Critères de sélection des artistes

Pour participer aux "5 à 7" organisés par la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, les artistes ou groupes doivent répondre aux critères suivants :

- **Reconnaissance artistique :**
 - Être reconnu dans la communauté artistique ou à Saint-Élie-de-Caxton.
- **Capacité scénique :**
 - Offrir un spectacle d'une durée de 2 heures.
- **Conditions financières :**
 - Accepter les montants prévus par la municipalité.
- **Style musical :**
 - Proposer une musique variée, entraînante et accessible.
- **Disponibilité :**
 - Être prêt à se produire sur la scène du Garage de la Culture durant l'été.
- **Dossier de candidature :**
 - Fournir un dossier complet comprenant :
 - Nom de l'artiste ou du groupe
 - Style musical
 - Adresse de résidence
 - Photo promotionnelle
- **Engagement contractuel :**
 - Signer les contrats municipaux dans les délais prévus.

Règlements internes

- **Priorité aux artistes locaux :**
 - Les résidents de la municipalité ou de la région de la Mauricie sont priorisés.
- **Diversité musicale :**
 - Chaque année, la municipalité veille à proposer une programmation variée et accessible.

- **Sélection annuelle :**
 - Les candidatures sont analysées individuellement selon les critères établis.
 - Avoir déjà participé aux "5 à 7" ne garantit pas une sélection automatique.

Processus de sélection :

- Le technicien en loisirs de la municipalité coordonne la sélection. Le technicien et 2 conseillers feront la sélection des candidatures
- Les candidatures retenues sont présentées au Conseil municipal pour approbation.

- **Rémunération des artistes**
 - 1 personne sur scène :
 - 2-3 personnes sur scène :
 - 4 personnes et plus :

Échéancier

- Semaine du 8 mars appels des candidatures via réseau sociaux et affichages
- 10 Avril, fin des dépôts des candidatures
- Semaine du 13 avril, sélection des artistes
- 27 avril, candidats présentés au caucus pour le conseil du 4 mai
- Semaine du 4 mai, envoi des contrats
- Planification de l'horaire des spectacles durant le reste du mois et début du mois de juin.

Date de préparation : 4 mars 2026